

ENVIRONNEMENT

Contournement de Châtenois : Alsace Nature sort de son silence

Cible de nombreuses attaques depuis la décision du tribunal administratif de Strasbourg, qui a mis le chantier de contournement de Châtenois à l'arrêt, l'association Alsace Nature a accepté de sortir de son silence.

Depuis le jugement du 12 mai rendu par le tribunal administratif dans le dossier de contournement de Châtenois, qui mettait le chantier à l'arrêt, l'association Alsace Nature (AN) ne s'était plus exprimée publiquement sur le sujet. « Il fallait laisser du temps pour que la pression redescende », souligne Stéphane Giraud, directeur d'Alsace Nature. Sollicités par *L'Alsace* et les *DNA*, le directeur et l'avocat de l'association, François Zind, ont accepté de revenir sur les multiples attaques dont l'association fait l'objet depuis près de deux mois.

À la suite de l'arrêt du chantier de contournement de Châtenois, on a beaucoup entendu et lu que la décision de faire un recours avait été prise depuis Strasbourg, en déconnexion totale avec la réalité du terrain et du souhait des habitants et des élus, dont certains sont proches d'AN ?

Stéphane Giraud : Nous sommes une association démocratique, il n'y a pas de



L'association Alsace Nature, représentée par son directeur Stéphane Giraud (à droite) et l'avocat François Zind, est la cible de nombreuses attaques depuis l'arrêt du chantier. Photo L'Alsace/Jean-Marc LOOS

« polituro » qui décide de tout. Il peut y avoir des personnes qui sont pour un projet, d'autres contre, c'est la majorité qui l'emporte. Alsace Nature a 2 000 membres et fédère une centaine d'associations, soit de 40 à 50 000 personnes. Nous avons des groupes locaux, et notamment dans la vallée de Villé et le Val d'Argent. D'ailleurs, Hubert Jaeger, bénévole de la vallée de Villé qui s'est impliqué dans ce dossier, a été personnellement pris à partie après la décision du tribunal administratif (TA). Ce n'est pas acceptable. Moi, en tant que directeur, c'est mon rôle d'en prendre dans les genives.

Justement, depuis près de deux mois, l'association est

la cible de nombreuses critiques, parfois virulentes, sur les réseaux sociaux. La ligne rouge a-t-elle été franchie ?

S.G. : Dans ce dossier, non. Mais nous n'hésiterons pas à déposer plainte si nous l'estimons nécessaire.

François Zind : C'était quand même assez violent. Il y a eu un effet « réseaux sociaux ».

S.G. : On nous a traités d'ayatollahs, de khmers verts, nous comparant à des régimes politiques qui ont fait des milliers voire des millions de morts. Mais si certaines personnes se sont senties autorisées à aller aussi loin, c'est aussi parce qu'il y a un vocabulaire officiel, notamment utilisé par le gouvernement, qui criminalise les mil-

lieux militants. On parle de plus en plus souvent d'écoterroristes.

Un autre reproche qui a été fait à Alsace Nature, c'est de dire que vous avez été associés aux négociations durant le projet et, qu'au final, vous déposez quand même un recours. Qu'en est-il ?

S.G. : Il n'y a pas eu de négociations. La Collectivité européenne d'Alsace et l'État ont toujours été au courant que nous maintenions notre requête devant le TA de Strasbourg, quand bien même notre demande de référé-suspension avait été rejetée. Malgré tout, ils ont décidé de lancer le chantier.

Vous attendiez-vous à la décision du tribunal administratif ?

F.Z. : Ce serait mentir de dire que nous nous y attendions. D'autant plus que nous avions eu plusieurs retours « négatifs » avec le Grand contournement ouest de Strasbourg. Mais dans mes observations, j'avais cité plusieurs jurisprudences du Conseil d'État. Les juges se sont basés là-dessus pour prendre leur décision.

S.G. : Certains élus font peser la responsabilité de cette décision sur nos épaules. D'une, nous ne sommes pas comptables de l'inscription de ce dossier au rôle du TA.

De deux, si les juges ont décidé d'annuler l'autorisation environnementale, c'est qu'il y avait des irrégularités dans le dossier, notamment au niveau des mesures compensatoires.

Seriez-vous prêts à travailler avec la CEA et l'État pour la constitution d'une nouvelle autorisation environnementale ?

S.G. : Nous sommes toujours prêts à collaborer. Mais nous posons des conditions. Cela nous arrive souvent d'être associés à un projet alors qu'il est déjà bouclé. Ce sont comme les consultations publiques : on demande aux gens de s'exprimer, mais on ne les écoute pas.

Qu'en est-il de l'appel devant la cour administrative de Nancy ?

F.Z. : Même si nous n'avons pas encore été informés officiellement, nous savons que la CEA a déposé un appel,

ainsi qu'une demande de sursis à exécution, le 30 juin. Nous attendons donc la date de l'audience qui statuera sur le sursis à exécution (l'audience a été fixée au 20 juillet). Cette procédure permettrait de redémarrer le chantier, indépendamment de l'appel.

Quelle porte de sortie voyez-vous à ce dossier ?

F.Z. : Il y en a deux. Une sortie basse, si le sursis à exécution est accordé. La route sera terminée, mais la pression que nous avons mise va changer la donne dans tous les autres dossiers. Cela rehausse le niveau d'exigence. La sortie haute, c'est si la demande de sursis est rejetée. Dans ce cas, nous pourrions demander une remise en l'état. Ce serait un signal clair pour tous les décideurs publics : la nature n'est plus une variable d'ajustement.

Propos recueillis par Thierry MARTEL

Chantier arrêté : exemple en Dordogne

La justice peut arrêter un chantier, et même accéder à la demande des plaignants de remise en état. Une décision toute récente en atteste : le 4 juillet, la cour administrative d'appel de Bordeaux a condamné le conseil départemental de Dordogne à verser près de 500 000 € à ses opposants, pour ne pas avoir entamé les travaux de démolition du chantier de la déviation de Bleyzac-et-Cazenac. Le chantier avait été arrêté en 2018, la justice ayant estimé qu'il n'était pas d'intérêt public. Un an plus tard, un nouveau jugement ordonnait la démolition des ouvrages construits (des piles de pont notamment).

SÉCHERESSE

Une partie du Ried placée en alerte renforcée

Le secteur 4 de la zone « Ried Centre Alsace » vient d'être placé en alerte sécheresse renforcée, indique la préfecture du Bas-Rhin dans un communiqué. Il s'agit du sud est de la zone. Quant au centre de la zone, elle est toujours en vigilance.

Par ailleurs, les bassins de la Bruche, de la Sarre, ainsi

que le bassin de la « Lauter, Sauer, Seltzbach, Moder et Zorn » sont en alerte sécheresse. Le bassin « Ill aval » est, lui, en vigilance sécheresse.

Tout le reste du département est en vigilance

La préfète rappelle que le déficit de précipitation était « de l'ordre de 60 % en juin ».

Les pluies récentes « ont ralenti la baisse des débits et des niveaux mais les fortes températures attendues dans les prochains jours laissent envisager la reprise des déficits en eau ».

BILINGUISME

Kretschmann et les français : des réactions en Alsace

Lundi 3 juillet dernier, en pleines festivités des 75 ans de l'Institut franco-allemand de Ludwigsburg, le ministre-président du Bade-Wurtemberg Winfried Kretschmann créait la polémique en déclarant qu'avec le développement de l'intelligence artificielle, « apprendre le français n'était plus forcément nécessaire et qu'il fallait privilégier l'anglais ».

Une sortie (voir *DNA* du 5 juillet) qui a également suscité des réactions en Alsace. Députée du Haut-Rhin et présidente du bureau de l'Assemblée parlementaire franco-allemande (AFPA), Brigitte Klinkert souligne ainsi que l'AFPA a prévu de présenter des résolutions à l'Assemblée nationale et au Bundestag de

« manière à développer l'apprentissage de la langue de l'autre ». Pour la députée colmarienne, une langue ne se limite pas à un simple outil de communication mais cela « permet aussi une meilleure compréhension de la culture et des valeurs de l'autre ».

Même raisonnement du côté de la fédération Alsace bilingue (FAB). « Certes, il serait possible de communiquer en anglais par-dessus le Rhin, mais la communication ne prendrait pas appui sur les cultures présentes sur ses rives. Elle serait en quelque sorte hors sol. Sans doute s'entendrait-on davantage que l'on ne se comprendrait [...] Le jour où l'anglais aura supplanté les autres langues, nous aurons installé la pensée

unique », critique Pierre Klein, le président de la FAB qui écrit encore que « s'agissant du Bade-Wurtemberg, on ne peut que regretter que la population ne juge pas davantage nécessaire de pouvoir dialoguer par-dessus le Rhin dans le cadre d'un bilinguisme collectif franco-allemand ».

À propos de l'enseignement bilingue franco-allemand, la FAB souligne toutefois une différence historique notable entre le Bade-Wurtemberg et l'Alsace : le français n'a jamais été une langue de communication dans le Bade-Wurtemberg alors que c'était le cas pour l'Allemagne en Alsace, où la langue de Goethe était et reste la langue régionale.

J.S.



Lave-linge hublot F14V33WHS
Capacité 10,5 kg | Essorage variable jusqu'à 1400 tours/min
73 dB | Vapeur Technologie AIDD | Smart Diagnosis

~~899,99€~~ **649,99€**
dont 8,00€ d'éco-part.

SOLDES



Commandez, on se charge de vous livrer™

dates des soldes selon décret
(1) Prix le plus bas pratiqué sur darty.com dans les 30 jours qui précèdent le début de l'opération. (2) Pour les « produits volumineux » éligibles. Voir les tarifs et les conditions de livraison et vérifiez votre éligibilité auprès d'un vendeur en magasin ou sur darty.com

darty.com